

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 16 juin 2016

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 6

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Contrat de prestation de service d'assainissement sur périmètre en régie – Avenant n°2

Monsieur le Président informe le bureau de l'avenant nécessaire sur ce contrat pour intégrer les réseaux nouvellement construits en 2014 sur Mégange et Rurange pour permettre un suivi et une maintenance réguliers.

L'exposé du Président entendu,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres et le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant cité en objet pour un montant de 7711 € HT faisant passer le montant du marché de 52068 € HT à 59779 € HT, soit une augmentation globale (avenant 1 compris) de 21 % par-rapport au montant initial du marché,*
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*
-

POINT n°2 : Convention de mutualisation du service de restauration avec le collège de Boulay

Monsieur le Président informe le bureau de la demande du collège de Boulay d'accueillir 50 élèves à compter de la rentrée de septembre en raison de la saturation du réfectoire du collège. M. le Président rappelle que les conditions d'accueil ont été vérifiées par les services et que la cuisine a donné son accord. Le collège et le conseil départemental paieront à la CCPB le montant des repas correspondants aux tarifs en vigueur, à savoir 4,10 € par repas.

L'exposé du Président entendu,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet afin d'accueillir 50 collégiens à la cantine du LPI à compter du mois de septembre,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Cantine – Marché de fourniture et d'installation de matériel technique pour le restaurant scolaire intercommunal - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation pour le marché cité en objet a été lancée. L'analyse des offres est terminée. Ces travaux visent à équiper la cuisine centrale en prévision des repas supplémentaires à confectionner pour les collégiens, les structures petite enfance et les communes de la CCH d'ici un an.

L'exposé du Président entendu,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché à la société KUTHE pour un montant de 33384,13 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Fusion CCPB – CCH – Mission d'étude d'impact et d'assistance relative à la fusion des Communauté de communes

Monsieur le Président informe le bureau de l'opportunité de recourir à un prestataire extérieur pour nous accompagner dans le processus de fusion. Cette mission a plusieurs avantages :

- Bénéficier d'une expertise sur tous les enjeux liés à la fusion pour faire les bons choix notamment dans les prises de compétence du futur EPCI
- Bénéficier d'un regard extérieur objectif pour dépassionner le débat et ne pas partir avec des a priori
- Entamer une collaboration avec les services et les élus de la CCH

Le bureau conforte le Président dans son analyse.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De constituer un groupement de commande publique avec la CC de la Houve pour la mission citée en objet,
- 2) De signer la proposition du cabinet KPMG à hauteur de 24 000 € HT,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n° 5 : Piscine – Marché de travaux de réhabilitation du carrelage du bassin de la piscine - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation pour le marché cité en objet a été lancée. Il viendra clôturer le cycle de travaux entamé en 2014 et 2015 avec la rénovation des vestiaires et la réalisation du réseau de chaleur.

*L'exposé du Président entendu,
Vu le procès-verbal d'ouverture des plis,*

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer le marché à la société SAREPS pour un montant de 63400 € HT,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,